



SOMMAIRE

Thématique : BIODECHETS ET DECHETS VERTS.....	1
Thématique : FONCTIONNEMENT GRILLE.....	2
Thématique : FONCTIONNEMENT COLLECTE	4
Thématique : DECHETERIES.....	5
Thématique : DEPOTS SAUVAGES.....	6
Thématique : TRI DES DECHETS.....	6

REDEVANCE INCITATIVE FOIRES AUX QUESTIONS



BIODECHETS ET DECHETS VERTS

1

Que prévoyez-vous pour l'habitat collectif qui ne peut pas avoir de compostage ?

Différentes solutions pourront être proposées aux habitats collectifs volontaires selon faisabilité : installation d'une parcelle de compostage partagé (sous réserve d'un espace disponible et de l'accord du bailleur), ou utilisation d'un Point d'Apport Volontaire biodéchets avec mise à disposition de bioseaux, dans les communes équipées.

2

Quelles solutions pour les déchets verts lorsqu'on est en lotissement ?

Des animations de sensibilisation aux alternatives à l'apport en déchèterie sont proposées tous les ans au grand public (formation au compostage, défi zéro déchet vert pour les foyers...). Des solutions d'aide à la pratique de broyage de végétaux, hors déchèterie, seront développées en 2024. Un programme de journée de broyage itinérant, au moins une par commune, sera notamment proposé.

3

Avez-vous étudié la possibilité de mettre un broyeur en déchèterie au lieu d'envoyer les déchets verts hors de la déchèterie ?

CMC souhaite que les déchets verts redeviennent une ressource pour le jardin et ne parviennent plus systématiquement en déchèterie. A partir du moment où ils arrivent en déchèterie, peu importe la valorisation proposée, cela représente un coût de gestion et de traitement qui pourrait être évité, dans la grande majorité des cas.

4

Qu'en est-il des déchets verts des professionnels ?

CMC met en relation les professionnels producteurs de déchets verts avec d'autres professionnels qui sont intéressés pour les récupérer. C'est d'autant plus intéressant que la déchèterie n'est qu'une zone de transit.

5

Pourquoi ne pas exclure les déchets verts dans les passages en déchèterie ?

Le déchet vert doit être vu comme une ressource. Le flux de déchets verts est justement le flux que les usagers peuvent garder chez eux via différentes méthodes : le mulching, le broyage sur place, le zonage du jardin, le changement d'essences de plantes (à pousse lente) etc.

REDEVANCE INCITATIVE

FOIRES AUX QUESTIONS



FONCTIONNEMENT GRILLE

6

En quoi est-ce incitatif ? Pour vous, quelle est la définition d'une mesure incitative ?

L'objectif de cette redevance est de définir un cap à ne pas dépasser concernant notre production de déchets. C'est l'incitation à ne pas dépasser son forfait et par conséquent à réduire ou contenir sa production de déchets qui prime. Celle-ci s'adresse donc aux usagers produisant plus que les moyennes définies. Ceux qui produisent actuellement moins de déchets que ce qui est prévu par les grilles sont évidemment priés de continuer leurs efforts.

7

Pourquoi le choix du forfait n'est pas laissé aux usagers selon leurs besoins ?

Cela serait plus efficace pour inciter à réduire le nombre de dépôts.

Nous devons garder un budget à l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes, placer les usagers dans un forfait dédié sécurise ce budget. Nous avons l'exemple d'une autre communauté de communes : les foyers ont majoritairement choisi le plus petit forfait, ce qui a eu pour conséquence l'augmentation de tous les forfaits, en particulier les plus faibles.

8

Les efforts de tri et de réduction des déchets ne sont pas récompensés.

Pourquoi ne pas mettre un système de bonus pour ceux qui déposent moins d'OM ou qui effectuent moins de passages en déchèterie ?

Les efforts de tri permettent au contraire de contenir l'augmentation des tarifs : une tonne d'ordures ménagères coûte bien davantage qu'une tonne d'emballage. La mise en place d'un système de bonus a été rejeté car elle aboutirait à une augmentation générale du montant de l'ensemble des forfaits pour assurer l'équilibre budgétaire.

9

Pourquoi ne pas avoir fait des forfaits plus adaptés aux entreprises : moins de dépôts de sacs OM mais plus d'entrées en déchèterie ?

Dans le cadre du service public de collecte des déchets, il n'est pas légal d'avoir des spécificités de collecte spécifiques pour les professionnels. A ce titre, les forfaits des entreprises devaient être sur le même modèle que ceux des particuliers. De plus, l'un des objectifs principaux de cette redevance est de contenir l'augmentation des tonnages en déchèteries.

10

Comment avez-vous mesuré le nombre de passages en déchèterie et aux bacs OM ?

Le nombre de passages par foyer a été déterminé par une étude préalable des comportements généraux des usagers, basées sur les données via les badgeages et les tonnages produits des années précédentes. Ces forfaits ont été calculés pour correspondre à la réalité de la production des foyers sans demander d'efforts drastiques.

11

Comment puis-je connaître le nombre de sacs que je vais déposer ? Ou le nombre d'entrées en déchèterie ?

Depuis le 01/01/2023, l'ensemble des usagers de la collectivité a accès à un portail déchet pour suivre leur production de déchets : nombre de passages et accès en déchèterie. Pour y accéder, il faut se rendre sur le site internet de CMC et chercher : portail déchet.

12

Avez-vous prévu une solution pour les personnes âgées qui pourraient avoir des difficultés d'accès au portail web ?

Elles sont invitées à téléphoner au service déchets ou à demander à leur entourage.

13

Le paiement peut-il être mensualisé ?

La trimestrialisation est possible, sous réserve de faire la demande de prélèvement automatique. Pour accéder à ce document, il faut se rendre dans l'onglet « Vivre > Déchets > Mes démarches en ligne » du site internet de CMC.

REDEVANCE INCITATIVE FOIRES AUX QUESTIONS



FONCTIONNEMENT COLLECTE

14

Si je perds ma carte, comment faire ? Puis-je avoir une deuxième carte ?

Il faut faire la demande d'une nouvelle carte auprès du service de CMC. La carte est gratuite pour les nouveaux arrivants. Il sera demandé une participation financière pour les cartes perdues ou abîmées (l'ancienne carte sera invalidée). Il est possible d'avoir une 2ème carte. La démarche est la même que précédemment en précisant « 2° carte ». Elle sera facturée 6€ (tarif 2024).

15

Quelle est votre politique de nettoyage et d'implantation des containers ? Les déchets dégagent des odeurs et certains containers sont trop près des habitations

CMC nettoie régulièrement l'intérieur et l'extérieur des containers, une vigilance supplémentaire sera apportée à la récupération des petits déchets. L'implantation des containers a été vue avec les élus municipaux. On se questionne régulièrement sur leur implantation, néanmoins les possibilités sont limitées par des contraintes techniques

16

Les trappes des containers emballages sont trop petites, prévoyez-vous de les changer ?

Non, il n'est pas prévu de les changer car cela évite qu'on y dépose des sacs d'ordures ménagères .

17

Si j'ai badgé mais que le container est plein, est ce que cela me décompte un dépôt ?

Non le dépôt n'est comptabilisé que lorsque j'ai refermé le tambour.

REDEVANCE INCITATIVE FOIRES AUX QUESTIONS



DECHETERIE

19

Pourquoi n'avez-vous pas proposé un système au poids ou au volume pour les dépôts en déchèterie ?

C'est complexe à mettre en œuvre, il faudrait la présence de personnel supplémentaire pour le contrôle. Pour les professionnels, leur forfait prévoit un certain nombre d'entrées. Au-delà de ce forfait, ils seront facturés au volume

20

N'y-a-t-il pas un défaut de communication : "il faut venir en déchèterie car vos déchets seront triés" et maintenant, on nous demande de ne plus y venir ?

Dans un intérêt environnemental, il faut continuer de trier les déchets. L'objectif de la redevance incitative n'est pas d'arrêter le geste de tri mais d'améliorer celui de la prévention des déchets. Certaines choses sont actuellement jetées en déchèterie alors que d'autres solutions de valorisation existent : dons, réemploi, réutilisation, réparation, compostage, broyage... Il est rappelé que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

21

Est-ce que les entrées en déchèterie concernent tous les flux de déchets ?

Oui, tous les flux et types sont concernés par le contrôle

22

Avez-vous envisagé d'augmenter les filières de tri dans les bennes ?

Oui, c'est un objectif constant. Dernièrement, des solutions de collectes spécialisées pour le linge de lit et les menuiseries sont arrivées en déchèterie. D'autres filières sont à l'étude mais cela demande un aménagement des espaces des déchèteries.

23

Le nombre de passage en déchèterie prévu par la grille ne suffit pas à mon activité pro. Mon forfait ne prévoit pas assez de passages en déchèterie.

L'accès à la déchèterie est toujours possible mais les dépassements seront majorés, dans un objectif de payer le coût réel de votre production de déchets. La collectivité est à votre disposition pour vous accompagner dans l'amélioration de la gestion de vos déchets : filières de traitement adapté, réduction...

REDEVANCE INCITATIVE FOIRES AUX QUESTIONS



DEPOTS SAUVAGES

24 En cas de dépôts sauvages, à qui revient le coût de traitement ? quelles sont les sanctions ?
Le coût de gestion des dépôts sauvages, mise à disposition d'agents, de matériel puis de traitements, revient à la collectivité et aux communes, donc par extension aux habitants de la collectivité. Une amende de catégorie 3 (135€ à 1500€) peut être appliquée pour un dépôt sauvage, via le pouvoir de police du maire.

25 Une augmentation des dépôts sauvages a-t-elle été anticipée ?
Nous avons aujourd'hui des dépôts sauvages et nous en aurons demain. La collectivité travaille actuellement à un plan de gestion des dépôts sauvages, en partenariat avec les communes.

TRI DES DECHETS

26 Les associations vont-elles bénéficier d'une carte ? Devront-elles payer une redevance également ?
Les associations n'auront pas de carte attribuée. Elles devront se rapprocher de la mairie pour pouvoir bénéficier du service. Le coût de collecte et de traitement des déchets générés lors de la manifestation sont inclus dans la redevance de la commune.

27 Mettez-vous à disposition des associations des colonnes de tri ?
Centre Morbihan Communauté met à disposition, sur demande, des colonnes ordures ménagères et emballages pour les animations. Actuellement, la collectivité ne dispose d'aucun dispositif de pré-collecte (poubelles bicompartementés ou autres) à prêter aux associations. L'écoanimateur du service déchets peut également venir former les bénévoles pour assurer une bonne qualité du geste de tri sur place.

28 Quel est le coût généré par les erreurs de tri dans les emballages ?
Les erreurs de tri sont en constante augmentation, que ce soit dans les emballages, le papier ou le verre. Les emballages ont un taux de refus en entrée de centre de tri d'approximativement 30%. **En 2022, ce refus de tri s'élève à 307 tonnes, ce qui a coûté plus de 51 000€ à la collectivité.** Si on prend en compte la facturation de ces refus mais également la perte de subventions liées, le coût s'élève à plus de 73 000€.